



Conseil municipal du 5 avril 2016

Compte-rendu

Le **cinq avril deux mille seize**, à vingt heures, le Conseil municipal de ST NIZIER SOUS ---- CHARLIEU, dûment convoqué par courrier du 30 mars 2016, s'est réuni à la mairie – salle du conseil municipal - 91, rue de la Mairie - en séance publique, sous la présidence de Jean-Victor THEVENET, Maire.

Membres :		Présents : Jean-Victor THEVENET, Maire ; Daniel DURAND, Daniel BOUILLON, Sandrine GALICHON, Fabrice CHENAUD, Marie-Christine
- en exercice :	18	CALLSEN, Adjoints ; Fernand DARGAUD, Joël CORNELOUP, Bruno
- présents :	12	GALICHON, Cécile BURDIN, Karine ALMERAS, Delphine LINOIS,
- votants :	13	conseillers municipaux.
- pouvoirs :	1	
Quorum :	10	Absents et excusés : Laurent PEGON, Cécile TALON représentée par Sandrine GALICHON, Elodie BERRAUD, Stéphanie MICHEL, Maryline PERRIN, Flavien FEUGERE.

Secrétaire : Daniel BOUILLON - Secrétaire auxiliaire : Martine BOUILLOT, secrétaire de mairie.

Conseil municipal du 15 mars 2016 : approbation du registre des délibérations et du procès-verbal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le registre des délibérations et le procès verbal de sa réunion du 15 mars 2016.

Réunions municipales et intercommunales : observations sur les comptes-rendus

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal n'émet pas d'observations sur le compte-rendu de la réunion du Conseil d'école du 4 mars. En revanche, Fabrice CHENAUD commente celui du conseil communautaire du 17 mars au sujet des impôts locaux. Certes, les taux sont maintenus mais l'abattement général à la base de 2 % est supprimé pour les résidences principales. Cette mesure aura une faible incidence sur la taxe d'habitation et la taxe foncière non bâtie payées par les contribuables.

Décisions du maire : rendu compte au conseil municipal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal prend connaissance de deux décisions que le maire a prises en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal du 8 avril 2014 : n° DEC. 2016-15-004 – décision de non préemption d'une propriété bâtie, allée Vauvrille et n° DEC. 2016-15-005 – décision de non préemption d'une propriété bâtie, chemin des Bruyères.

Budget principal : Vote du compte de gestion 2015

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité des votants, le compte de gestion établi par le receveur municipal pour l'exercice 2015. Ses montants correspondent à ceux du compte administratif établi par le maire et voté le 15 mars 2016.

/

/

/

Budget principal : vote du budget primitif 2016 (annule et remplace DEL. 2016-021 du 15 mars 2016)

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité des votants le budget primitif principal 2016. Il s'équilibre en dépenses et en recettes des sections :

- de fonctionnement à 1 266 614 €

- d'investissement à 1 515 049 € après incorporation du virement de la section de fonctionnement de 212 910 € et de l'excédent de clôture de 450 489,08 €. Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 80 345,51 €.

Cette délibération annule et remplace celle du 15 mars 2016 ayant le même objet, numérotée DEL. 2016-021 pour corriger une erreur de saisie informatique.

Service Assainissement :**Vote du compte de gestion 2015**

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité des votants, le compte de gestion établi par le receveur municipal pour l'exercice 2015. Ses montants correspondent à ceux du compte administratif établi par le maire et voté le 1^{er} mars 2016.

Investissements 2016 : demande de subvention sur l'enveloppe parlementaire

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, de solliciter une subvention sur l'enveloppe parlementaire pour le financement de la pelouse du terrain de football principal.

Questions diverses**• UNICEF**

Le conseil municipal se déclare défavorable à une démarche de l'UNICEF : obtenir l'accord du maire pour entreprendre une campagne d'information au domicile des habitants de la commune du 25 avril au 21 mai 2016 en vue d'obtenir de nouvelles adhésions.

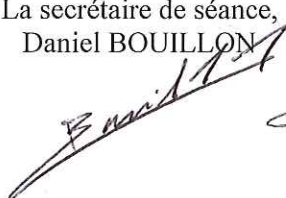
• Collecte et traitement des déchets

Charlieu-Belmont Communauté doit diffuser des informations sur les produits dangereux et l'expérimentation d'un nouveau système de collecte sur le territoire de la commune. Elles seront distribuées avec l'édition de printemps du Carillonneur.

Jean-Victor THEVENET, Maire, lève la séance à 21 heures.

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 6 avril 2016.

La secrétaire de séance,
Daniel BOUILLON



Le Maire,
Jean-Victor THEVENET

